



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ**

**N° Spécial**

**24 août 2023**

**PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCL du 24 août 2023**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE N° 2023-175	21.08.2023	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Courbevoie.	3
DCL/BRGE N° 2023-176	18.08.2023	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Levallois-Perret	17
DCL/BRGE N° 2023-177	22.08.2023	Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Marnes-la-Coquette.	29
DCL/BRGE N° 2023-178	22.08.2023	Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Sèvres.	30

# DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Arrêté DCL/BRGE n° 2023-175 du 21 août 2023  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Courbevoie

**Le Préfet des Hauts-de-Seine**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code électoral,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du ministère de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté DCL/BRGE n° 2021-236 du 10 août 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Courbevoie,

**Vu** la demande du maire de Courbevoie en date du 18 août 2023,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Courbevoie sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

**ARTICLE 3**: le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

<b>Elections</b>	<b>Bureaux centralisateurs</b>
Présidentielles, européennes, législatives (3 <sup>ème</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n° 12 : Courbevoie 1), municipales et référendums	Bureau n° 1  Ancienne mairie  Place de l'Hôtel de Ville
Législatives (6 <sup>ème</sup> circonscription), départementales (canton n° 13 : Courbevoie-2)	Ecole André Malraux  11 rue Louis Blanc

**ARTICLE 4** : les périmètres des bureaux de vote sont pris en compte dans l'établissement des listes électorales.

**ARTICLE 5** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024..

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 6** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Courbevoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 21 août 2023

Le Préfet

Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

signé

Pascal GAUCI

**ANNEXE à l'arrêté Arrêté DCL/BRGE n° 2023-175 du 21 août 2023**

<b>Numéro</b>	<b>Désignation</b>	<b>Adresse</b>	<b>Canton N° et nom du canton N° circonscription législative</b>
1 Bureau centralisat eur	ANCIENNE MAIRIE	place de l'hôtel de ville	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
2	MAIRIE - HALL PRINCIPAL	place de l'hôtel de ville	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
3	ECOLE MATERNELLE LA FARANDOLE	2, villa de la Musique	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
4	ECOLE MATERNELLE LA FARANDOLE	2, villa de la Musique	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
5	ECOLE MATERNELLE LOUIS HUBERT ALLIE	25, rue de Colombes	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
6	ECOLE MATERNELLE LOUIS HUBERT ALLIE	25, rue de Colombes	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
7	ECOLE MATERNELLE MOLIERE	58, rue Jean-Pierre Timbaud	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
8	GYMNASE DALLIER	10, boulevard Saint- Denis	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
9	ECOLE MATERNELLE SONIA DELAUNAY	1, rue de la Montagne	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
10	ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL ACHARD	43, rue Victor Hugo	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
11	ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL ACHARD	43, rue Victor Hugo	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
12	ECOLE ELEMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE	Rue Victor Hugo	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
13	ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE MALRAUX	11, rue Louis Blanc	N° 13 - Courbevoie-2 N°6
14 Bureau centralisat eur	ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE MALRAUX	11, rue Louis Blanc	N° 13 - Courbevoie-2 N° 6
15	ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE MALRAUX	11, rue Louis Blanc	N° 13 - Courbevoie-2 N° 6
16	ECOLE MATERNELLE JULES VERNE	26, rue d'Essling	N° 13 - Courbevoie-2 N°6
17	ECOLE MATERNELLE JULES VERNE	26, rue d'Essling	N° 13 - Courbevoie-2 N°6
18	ECOLE MATERNELLE SAINT-EXUPERY	20 bis, rue de Bezons	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
19	ECOLE ELEMENTAIRE GUYNEMER	16/24 rue Carnot	N° 13 - Courbevoie-2 N°6
20	ECOLE ELEMENTAIRE GUYNEMER	16/24, rue Carnot	N° 13 - Courbevoie-2 N°6
21	ECOLE ELEMENTAIRE GUYNEMER	16/24, rue Carnot	N° 13 - Courbevoie-2 N°6
22	MAISON DES ASSOCIATIONS REGNAULT	12, square Henri Régnauld	N° 13 - Courbevoie-2 N°6
23	ECOLE ELEMENTAIRE ALEXANDRE DUMAS	11/13, rue de Rouen	N° 13 - Courbevoie-2 N°3
24	ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE DE RONSARD	3, chemin Pierre Ronsard	N° 13 - Courbevoie-2 N°3
25	ECOLE MIXTE AUGUSTE RODIN	2/4, allée Rodin	N° 13 - Courbevoie-2 N°3
26	ECOLE MIXTE AUGUSTE RODIN	2/4, allée Rodin	N° 13 - Courbevoie-2 N°3

27	ECOLE MATERNELLE LES FAUVELLES	6, chemin des Ecoliers	N° 13 - Courbevoie-2 N°3
28	ECOLE ELEMENTAIRE JEAN DE LA BRUYERE	8, chemin des Ecoliers	N° 13 - Courbevoie-2 N°3
<b>Numéro</b>	<b>Désignation</b>	<b>Adresse</b>	<b>Canton</b>
29	ECOLE ELEMENTAIRE JEAN DE LA BRUYERE	8, chemin des Ecoliers	N° 13 - Courbevoie-2 N°3
30	ECOLE ELEMENTAIRE ALEXANDRE DUMAS	11-13, rue de Rouen	N° 13 - Courbevoie-2 N°3
31	MAISON DES ASSOCIATIONS GAULTIER	73, rue Gaultier	N° 13 - Courbevoie-2 N°3
32	ECOLE MATERNELLE FRANCOISE DOLTO	26, rue Emile Deschanel	N° 13 - Courbevoie-2 N°3
33	ECOLE MATERNELLE FRANCOISE DOLTO	26, rue Emile Deschanel	N° 13 - Courbevoie-2 N°3
34	ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE	70, rue Armand Silvestre	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
35	ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE	70, rue Armand Silvestre	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
36	ECOLE ELEMENTAIRE LOGIE	12, rue du Cayla	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
37	ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE	70, rue Armand Silvestre	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
38	ECOLE MATERNELLE THEOPHILE GAULTIER	182, boulevard Saint Denis	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
39	ECOLE MATERNELLE THEOPHILE GAULTIER	182, boulevard Saint Denis	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
40	ECOLE MATERNELLE ALPHONSE DAUDET	1/3 rue Fallet	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
41	ECOLE MATERNELLE ALPHONSE DAUDET ANNEXE	2, rue Fallet	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
42	ECOLE ELEMENTAIRE ARMAND SILVESTRE	186, rue Armand Silvestre	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
43	ECOLE MIXTE MERMOZ	8, avenue Léon Bourgain	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
44	ECOLE MIXTE MERMOZ	8, avenue Léon Bourgain	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
45	ECOLE ELEMENTAIRE ARMAND SILVESTRE	186, rue Armand Silvestre	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
46	ECOLE ELEMENTAIRE ARMAND SILVESTRE	186, rue Armand Silvestre	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
47	ECOLE ELEMENTAIRE ARMAND SILVESTRE	186, rue Armand Silvestre	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
48	CENTRE CULTUREL VILLEBOIS MAREUIL	88, rue Armand Silvestre	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
49	CENTRE OMNISPORT DOCTEUR JEAN BLOT	21, rue Pierre Brossolette	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
50	CENTRE OMNISPORT DOCTEUR JEAN BLOT	21, rue Pierre Brossolette	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
51	CENTRE OMNISPORT DOCTEUR JEAN BLOT	21, rue Pierre Brossolette	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
52	CENTRE SPORTIF JEAN-PIERRE RIVES	91, boulevard de Verdun	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
53	ECOLE ELEMENTAIRE LAMARTINE	62, rue Jean-Pierre Timbaud	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
54	ECOLE ELEMENTAIRE LAMARTINE	62, rue Jean-Pierre Timbaud	N° 12 - Courbevoie-1 N°3
55	ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE	70, rue Armand Silvestre	N° 12 - Courbevoie-1 N°3

<b>BUREAU DE VOTE N° 1</b>	
<b>Lieu de vote : ANCIENNE MAIRIE - Place de l'Hôtel de Ville</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée Jacques Henri Lartigue	Totalité
Place de l'Hôtel de Ville	Totalité
Place de l'Hôtel de Ville - Mairie	Totalité
Place des Pléiades	Totalité
Rue Auguste Beau	Totalité
Rue Carle Hebert	Du n° 1 au 31
Rue de Bezons	Du n° 2 au n° 18
Rue de l'Hôtel de Ville	Totalité
Rue Molière	Du n° 21 au n° 23
Square de l'Hôtel de Ville	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 2</b>	
<b>Lieu de vote : MAIRIE – HALL PRINCIPAL - Place de l'Hôtel de Ville</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Rue Albert Simonin	Totalité
Rue de l'Alma	Du n° 16 au n° 62
Rue Massenet	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE LA FARANDOLE - 2, Villa de la Musique</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Rue Adam Ledoux	Du n°1 au n° 17   Du n° 2 au n° 12
Rue Baudin	Du n° 1 au n° 7
Rue de Bezons	Du n° 24 au n° 40bis
Rue de l'Alma	Du n° 1 au n° 63   Du n° 2 au n° 14
Rue de Visien	Totalité
Rue des Salles	Totalité
Rue Paul Napoléon Roinard	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE LA FARANDOLE - 2, Villa de la Musique</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Château du Loir	Du n° 1 au n° 3
Rue Adam Ledoux	Du n° 14 au n° 30   Du n° 19 au n° 47
Rue de Bezons	Du n° 42 au n° 70
Rue Pierre Lhomme	Totalité
Rue Rouget de Lisle	Totalité
Villa de la Musique	Totalité
Villa Sainte Cécile	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE LOUIS HUBERT ALLIE - 25 rue de Colombes</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée des brunettes	Totalité
Place Herold	Totalité
Rue Boudoux	Totalité
Rue de Colombes	Du n° 1 au n° 39   Du n° 2 au n° 44
Rue du Président Kruger	Du n° 18 au n° 20
Rue Jules Lefevre	Totalité
Rue Jules Lefevre Prolongee	Totalité
Rue Lambrechts	Du n° 1 au n° 13   Du n° 2 au n° 20
Rue Saint Pierre	Totalité
Rue Saint Thomas en Argonne	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 6</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE LOUIS HUBERT ALLIE - 25 rue de Colombes</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Boulevard Aristide Briand	Totalité
Boulevard de Verdun	Du n° 17 au n° 87

Impasse Michael Winburn	Totalité	
Place des Trois frères Rocquigny	Totalité	
Rue de Colombes	Du n° 41 au n° 57	Du n° 46 au n° 52
Rue Lambrechts	Du n° 15 au n° 61	Du n° 22 au n° 64
Rue Michael Winburn	Totalité	
Rue Parmentier	Totalité	
Villa Chambon	Totalité	
Villa des Lilas	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°7</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE MOLIERE</b> <b>58, rue Jean-Pierre Timbaud</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Château du Loir	Du n° 4 au n° 22	
Rue du Président Krüger	Du n° 1 au n° 25	Du n° 2 au n° 16
Rue Jean-Pierre Timbaud	Du n° 2 au n° 62	Du n° 1 au n° 63
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b> <b>Lieu de vote : GYMNASSE DALLIER</b> <b>10, boulevard Saint-Denis</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard de Verdun	Du n° 1 au n° 15	
Boulevard Saint-Denis	Du n° 1 au n° 91	Du n° 2 au n° 78
Passage des Larris	Totalité	
Rue de la Montagne	Totalité	
Sente des Larris	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE SONIA DELAUNAY</b> <b>1, rue de la Montagne</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Boileau	Totalité	
Parc de Lattre de Tassigny	Totalité	
Place de la Fontaine	Totalité	
Rue Molière	Du n° 1 au n° 19	
Rue Victor Hugo	Du n° 55 au n° 85	Du n° 60 au n° 86
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL ACHARD</b> <b>43, rue Victor Hugo</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Carle Hébert	Du n° 2 au n° 32	
Rue Sainte Marie	Totalité	
Rue Victor Hugo	Du n° 34 au n° 58	Du n° 39 au n° 53bis
<b>BUREAU DE VOTE N°11</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL ACHARD</b> <b>43, rue Victor Hugo</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Racine	Totalité	
Promenade Paul Doumer	Totalité	
Quai du Président Paul Doumer	Du n° 11 au n° 97	
Rue Molière	Du n° 2 au n° 20	
<b>BUREAU DE VOTE N°12</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE</b> <b>Rue Victor Hugo</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place des Trois Frères Enghels	Totalité	
Rue de l'Abreuvoir	Du n° 2 au n° 24	
Rue de l'industrie	Totalité	
Rue Ficatier	Totalité	
Rue Victor Hugo	Du n° 1 au n° 37	Du n° 2 au n° 32

<b>BUREAU DE VOTE N°13</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE MALRAUX</b>	
<b>11, rue Louis Blanc</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée Mozart	Totalité
Boulevard de Neuilly	Totalité
Passage de Seine	Totalité
Place de Seine	Totalité
Rue Arletty	Totalité
Rue de l'Abreuvoir	Du n° 1 au n° 17
Rue du Général Audran	Totalité
Rue François Couperin	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°14</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE MALRAUX</b>	
<b>11, rue Louis Blanc</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée de Champagne	Totalité
Allée de Picardie	Totalité
Allée Debussy	Totalité
Allée Sainte Odile	Totalité
Galerie des Damiers	Totalité
Place de Saverne	Totalité
Place des Dominos	Totalité
Place des Saisons	Totalité
Place Victor Hugo	Totalité
Rue de Bezons	Du n° 1 au n° 23
Rue Louis Blanc	Totalité
Square des Saisons	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°15</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE MALRAUX – 11, rue Louis Blanc</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée des Vosges	Totalité
Avenue André Prothin	Totalité
Avenue d'Alsace	Totalité
Avenue Gambetta	Du n° 30 au n° 72
Esplanade du Général de Gaulle	Totalité
Patio des Reflets	Totalité
Place de l'Iris	Totalité
Place des Corolles	Totalité
Place des Reflets	Totalité
Rue de Strasbourg	Du n° 52 au n° 68   Du n° 5 au n° 19
Square des Corolles	Totalité
Terrasse de l'Iris	Totalité
Terrasse des Reflets	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°16</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JULES VERNE - 26, rue d'Essling</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Gambetta	Du n° 74 au n° 88
Avenue du Parc	Du 6 au 13
Rue d'Essling	Totalité
Rue de Strasbourg	Du n° 21 au n° 89
<b>BUREAU DE VOTE N°17</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JULES VERNE - 26, rue d'Essling</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue du Parc	Du 0 au 5
Place Charras	Totalité
Rue de Bezons	Du n° 25 au n° 33
Rue Gounod	Totalité

<b>BUREAU DE VOTE N°18</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE SAINT EXUPERY - 20 bis, rue de Bezons</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Centre Commercial Charras	Totalité	
Place Charles de Gaulle	Totalité	
Place du Marché du Zodiaque	Totalité	
Résidence les Gémeaux	Totalité	
Résidence les Poissons	Totalité	
Rue Baudin	Du n° 2 au n° 40	
Rue de Bezons	Du n° 20 au n° 22	
<b>BUREAU DE VOTE N°19</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE GUYNEMER - 16-24, rue Carnot</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Gambetta	Du n° 41 au n° 75	
Promenade Saint Nicolas	Totalité	
Rue Carnot	Totalité	
Rue d'Aboukir	Totalité	
Rue de la Mutualité	Totalité	
Rue Kléber	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°20</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE GUYNEMER 16-24, rue Carnot</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue de Belfort	Totalité	
Rue de Bezons	Du n° 35 au n° 61	
Rue de Bitche	Du n° 1 au n° 49 ter	Du n° 6 au 32
Rue de Colmar	Totalité	
Rue du Sergent Bobillot	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°21</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE GUYNEMER 16-24, rue Carnot</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue de Bezons	Du n° 63 au 87	
Rue de Bitche	Du n° 34 au n° 58	Du n° 51 au n° 63
Rue du Capitaine Guynemer	Totalité	
Rue Segoffin	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°22</b>		
<b>Lieu de vote : MAISON DES ASSOCIATIONS 12, Square Henri Régnauld</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Albert Gleizes	Totalité	
Avenue de la Division Leclerc	Totalité	
Passage de la Coupole	Totalité	
Passage Henri Regnault	Totalité	
Place de la Coupole	Totalité	
Résidence Leclerc	Totalité	
Rue Henri Regnault	Totalité	
Rue Serpentine	Totalité	
Square Henri Regnault	Totalité	
Tour Gambetta	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°23</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ALEXANDRE DUMAS 11-13, rue de Rouen</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Passage Ravry	Totalité	
Rue de l'Ouest	Totalité	
Rue de Normandie	Du n° 1 au n° 31	Du n° 2 au n° 60
Rue de Rouen	Du n° 1 au n° 25	Du n° 2 au n° 28

Rue du Docteur Schweitzer	Totalité
Rue Eugène Caron	Totalité
Villa Ghis	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°24</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE DE RONSARD</b> <b>3, Chemin Pierre de Ronsard</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue du Nouveau Cimetière	Totalité
Chemin Pierre de Ronsard	Totalité
Place des Fauvelles	Totalité
Rue d'Alençon	Totalité
Rue des Fauvelles	Du n° 111 au n° 181
Rue du Clos Luce	Totalité
Rue Saint Lo	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°25</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MIXTE AUGUSTE RODIN</b> <b>2-4, Allée Rodin</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue de l'Arche	Du n° 40 au n° 136   Du n° 61 au n° 121
Boulevard de la Mission Marchand	Du n° 51 au n° 121
Rue de Dieppe	Totalité
Rue des Fauvelles	Du n° 43 au n° 109
Rue Donatello	Totalité
Rue du Révérend Père Cloarec	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°26</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MIXTE AUGUSTE RODIN</b> <b>2-4, Allée Rodin</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée Bernard Palissy	Totalité
Allée de l'Arche	Totalité
Allée Rodin	Totalité
Avenue de l'Arche	Du n° 1 au n° 59   Du n° 2 au n° 38
Avenue de la Renaissance	Totalité
Avenue Leonard de Vinci	Du n° 14 au n° 32   Du n° 29 au n° 51
Boulevard de la Mission Marchand	Du n° 1 au n° 49
Esplanade Mona Lisa	Totalité
Place des Trois Frères Lebeuf	Totalité
Promenade des Pins	Du n° 3 au n° 5   Du n° 10 au n° 12
Rue Alexis Séon	Totalité
Rue Berthelot	Totalité
Rue François Rabelais	Totalité
Rue Michel Ange	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°27</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE LES FAUVELLES</b> <b>6, Chemin des Ecoliers</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée des Tilleuls	Totalité
Allée Veronese	Totalité
Avenue Léonard de Vinci	Du n° 1 au n° 27   Du n° 2 au n° 12
Promenade des Pins	N° 1   Du n° 2 au n° 8
Promenade du Millénaire	Totalité
Rue des Lilas d'Espagne	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°28</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JEAN DE LA BRUYERE</b> <b>8, Chemin des Ecoliers</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée Botticelli	Totalité
Allée Le Titien	Totalité

Allée Michel Ange	Totalité
Chemin des écoliers	Totalité
Place Raphael	Totalité
Rue des Etudiants	Totalité
Rue du Tintoret	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°29</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JEAN DE LA BRUYERE</b> <b>8, Chemin des Ecoliers</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Puvis de Chavannes	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°30</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ALEXANDRE DUMAS</b> <b>11-13, rue de Rouen</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Boulevard de la Mission Marchand	Du n° 2 au n° 54 ter
Rue de Rouen	Du n° 27 au n° 35
Rue Gaultier	Du n° 1 au n° 29   Du n° 2 au n° 30 ter
<b>BUREAU DE VOTE N°31</b> <b>Lieu de vote : MAISON DES ASSOCIATIONS</b> <b>73, rue Gaultier</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Marceau	Du n° 1 au n° 43
Résidence Marceau Normandie	Totalité
Rue de Normandie	Du n° 74 au n° 82
Rue Gaultier	Du n° 31 au n°73   Du n° 32 au n° 78
Rue Louis Hubert Lyautey	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°32</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE FRANCOISE DOLTO</b> <b>26, rue Emile Deschanel</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Marceau	Du n° 61 au n° 101
Impasse des Tournelles	Totalité
Passage Eugène Barbier	Totalité
Rue de Normandie	Du n° 91 au n° 149   Du n° 106 au n° 150
Rue des Fauvelles	Du n° 1 au n° 41
Rue Eugène Barbier	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°33</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE FRANCOISE DOLTO</b> <b>26, rue Emile Deschanel</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Marceau	Du n° 45 au n° 59
Boulevard de la Mission Marchand	Du n° 56 au n° 96
Impasse Emile Deschanel	Totalité
Rue de Normandie	Du n° 33 au n° 89   Du n° 62 au n° 72   Du n° 84 au n° 104
Rue Emile Deschanel	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°34</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE</b> <b>70, rue Armand Silvestre</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Boulevard de Verdun	Du n° 14 au n° 42
Place Louis de Funès	Totalité
Rue Armand Silvestre	Du n° 1 au n° 45   Du n° 2 au n° 56
Rue Jules Ferry	Du n° 1 au n° 21
<b>BUREAU DE VOTE N°35</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE</b> <b>70, rue Armand Silvestre</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>

Boulevard Saint Denis	Du n° 95 au n° 179	
Impasse des Genets	Totalité	
Rue Jules Ferry	Du n° 2 au n° 44	Du n° 23 au 47
Villa des Genets	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°36</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LOGIE</b> <b>12, rue du Cayla</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Allée des Vignerons	Totalité	
Rue Anatole France	Totalité	
Rue du Cayla	Totalité	
Rue Edith Cavell	Du n° 1 au n° 23	Du n° 2 au n° 34
Rue Franklin	Du n° 1 au n° 21	Du n° 2 au n° 30
Rue Hudri	Totalité	
Rue Villebois Mareuil	Totalité	
Rue Volta	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°37</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE</b> <b>70 rue Armand Silvestre</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Boulevard de la Paix	Du n° 28 au n° 54	Du n° 27 au n° 57
Rue Armand Silvestre	Du n° 47 au n° 93	Du n° 58 au n° 110
Rue Louis Ulbach	Du n° 2 au n° 42	
<b>BUREAU DE VOTE N°38</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE THEOPHILE GAULTIER</b> <b>182, boulevard Saint-Denis</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Boulevard de Verdun	Du n° 2 au n° 12	
Boulevard Saint-Denis	Du n° 181 au n° 203	Du n° 80 au n° 142
Impasse Hanriot	Totalité	
Passage Hanriot	Totalité	
Rue Carpeaux	Totalité	
Rue Léon Boursier	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°39</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE THEOPHILE GAULTIER</b> <b>182, boulevard Saint-Denis</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Avenue Pasteur	Du n° 1 au n° 31	Du n° 2 au n° 30
Boulevard Saint Denis	Du n° 144 au n° 200 ter	Du n° 205 au n° 265
Rue Jean Baptiste Charcot	Du n° 1 au n° 59	Du n° 2 au n° 50
Rue Volta Prolongée	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°40</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE ALPHONSE DAUDET</b> <b>1-3, rue Fallet</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Rue Adélaïde	Totalité	
Rue Fallet	Totalité	
Rue Jean-Baptiste Charcot	Du n° 99 au n° 209	Du n° 92 au n° 238
Villa Fallet	Totalité	
Villa Saint Guillaume	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°41</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE ALPHONSE DAUDET - ANNEXE</b> <b>2, rue Fallet</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Quai du Maréchal Joffre	Totalité	
Rue Alice	Totalité	
Rue du Chemin Vert	Totalité	
Rue Saint Guillaume	Totalité	

Rue Sainte Geneviève	Totalité	
Rue Saint Saëns	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°42</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ARMAND SILVESTRE</b> <b>186, rue Armand Silvestre</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la Terrasse	Totalité	
Avenue des Vanettes	Totalité	
Avenue du 11 Novembre	Totalité	
Avenue Malvesin	Totalité	
Boulevard Georges Clémenceau	Du n° 2 au n° 50	Du n° 1 au n° 43
Place Jean Mermoz	Totalité	
Place Malvesin	Totalité	
Résidence Jean Mermoz	Totalité	
Rue Adolphe Lalyre	Totalité	
Rue des Ajoux	Totalité	
Square des Ajoux	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°43</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MIXTE MERMOZ</b> <b>8, avenue Léon Bourgain</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Alfred de Vigny	Totalité	
Rue Armand Silvestre	Du n° 117 au n° 199	Du n° 130 au n° 240
Rue Guillaume Farel	Totalité	
Rue Watteau	Du n° 1 au n° 3 bis	Du n° 2 au n° 10
Square Watteau	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°44</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MIXTE MERMOZ</b> <b>8, avenue Léon Bourgain</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue des Hironnelles	Totalité	
Avenue Léon Bourgain	Totalité	
Avenue Léon de Bertalot	Totalité	
Boulevard Saint Denis	Du n° 202 au n° 274	Du n° 267 au n° 341
Passage de la Réunion	Totalité	
Rue Alphand	Totalité	
Rue Auguste Bailly	Du n° 1 au n° 33	
Rue Cantin	Totalité	
Rue Haussmann	Totalité	
Square Léon de Bertalot	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°45</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ARMAND SILVESTRE</b> <b>186, rue Armand Silvestre</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la Liberté	Totalité	
Avenue Galliéni	Totalité	
Avenue Pasteur	Du n° 45 au n° 53	Du n° 44 au n° 50
Avenue Severine	Totalité	
Place Sarrail	Totalité	
Rue Ambroise Thomas	Totalité	
Rue Augustin Thierry	Totalité	
Rue Condorcet	Totalité	
Rue Jean Moulin	Du n° 2 au n° 10	Du n° 1 au n° 11
Rue Watteau	Du n° 5 au n° 15	Du n° 12 au n° 16
<b>BUREAU DE VOTE N°46</b> <b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ARMAND SILVESTRE</b> <b>186, rue Armand Silvestre</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	

Place de la Gare	Totalité	
Rue Cacheux	Totalité	
Rue de Behagle	Totalité	
Rue de Chanzy	Totalité	
Rue de la Sablière	Totalité	
Rue du Commandant Lamy	Totalité	
Rue Jean Moulin	Du n° 12 au n° 40	Du n° 13 au n° 39
Rue Madiraa	Totalité	
Square Moncelet	Totalité	
Villa des Couronnes	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°47</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ARMAND SILVESTRE</b>		
<b>186, rue Armand Silvestre</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Place de Belgique	Totalité	
Rue du 22 Septembre	Totalité	
Rue Edgar Quinet	Totalité	
Rue Joseph Méry	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°48</b>		
<b>Lieu de vote : CENTRE CULTUREL VILLEBOIS MAREUIL</b>		
<b>88, rue Armand Silvestre</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Avenue Franklin	Totalité	
Avenue Pasteur	Du n° 32 au n° 42	Du n° 33 au n° 43
Boulevard de la Paix	Du n° 59 au n° 61	Du n° 56 au n° 60
Boulevard Georges Clémenceau	Du n° 45 au n° 53	Du n° 52 au n° 60
Rue Armand Silvestre	Du n° 95 au n° 115	Du n° 112 au n° 128Quinter
Rue Baliat	Totalité	
Rue Edith Cavell	Du n° 25 au n° 61	Du n° 36 au n° 48
Rue Franklin	Du n° 32 au n° 66	Du n° 23 au n° 67
Rue Louvain	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°49</b>		
<b>Lieu de vote : CENTRE OMNISPORTS DOCTEUR JEAN BLOT</b>		
<b>21, rue Pierre Brossolette</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Avenue de l'Europe	Totalité	
Avenue de la République	Du n° 92 au n° 124	Du n° 97 au n° 139
Rue Emile Zola	Totalité	
Rue de Colombes	Du n° 65 au n° 109	Du n° 72 au n° 126
Rue Pierre Brossolette	Du n° 1 au n° 29 bis	
Rue Pierre Curie	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°50</b>		
<b>Lieu de vote : CENTRE OMNISPORTS DOCTEUR JEAN BLOT</b>		
<b>21, rue Pierre Brossolette</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Allée de la Belle feuille	Totalité	
Avenue de la République	Du n° 62 au n° 90	Du n° 75 au n° 95
Rue d'Estienne d'Orves	Totalité	
Rue Jean Bart	Du n° 34 au n° 52	Du n° 35 au n° 51
Rue Kilford	Du n° 28 au n° 54	Du n° 29 au n° 69
Rue Pierre Brossolette	Du n° 31 au n° 59	
Rue Raspail	Totalité	
Villa des Bleuets	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°51</b>		
<b>Lieu de vote : CENTRE OMNISPORTS DOCTEUR JEAN BLOT</b>		
<b>21, rue Pierre Brossolette</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Allée Hoche	Totalité	

Avenue Joffre	Totalité	
Avenue Marceau	Du n° 58 au n° 120	
Place du 8 mai 1945	Totalité	
Rue Hoche	Totalité	
Rue Jean-Pierre Timbaud	Du n° 122 au n° 182	Du n° 129 au n° 189
Rue Pierre Brossolette	Du n° 61 au n° 83	
Rue Raymond Ridet	Totalité	
Villa Bonnet	Totalité	
Villa Maurice-André	Totalité	
Villa Robert Marcel	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°52</b>		
<b>Lieu de vote : CENTRE SPORTIF JEAN-PIERRE RIVES</b>		
91, boulevard de Verdun		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Avenue Michel Ricard	Totalité	
Boulevard de Verdun	Du n° 94 au n° 214	Du n° 89 au n° 165
Rue de Colombes	Du n° 59 au n° 63	Du n° 54 au n° 70
Avenue de la République	Du n° 126 au n° 142	Du n° 141 au n° 155
Rue des Minimes	Totalité	
Rue du Moulin des Bruyères	Totalité	
Rue Joseph Rivière	Totalité	
Rue Latérale	Totalité	
Rue Paul Bert	Totalité	
Villa des fleurs	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°53</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LAMARTINE</b>		
62, rue Jean-Pierre Timbaud		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Avenue de la République	Du n° 1 au n° 73	Du n° 2 au n° 60
Avenue de Parthenay	Totalité	
Passage Louis Thuillier	Totalité	
Rue Blondel	Totalité	
Rue des Vieilles Vignes	Totalité	
Rue Jean Bart	Du n°1 au n° 33	Du n° 2 au n° 32
Rue Jean Pierre Timbaud	Du n° 64 au n° 120	Du n° 65 au n° 127
Rue Kilford	Du n° 1 au n° 27	Du n° 2 au n° 26
<b>BUREAU DE VOTE N°54</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LAMARTINE</b>		
62, rue Jean-Pierre Timbaud		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Avenue Marceau	Du n° 2 au n° 56	
Rue Barbès	Totalité	
Rue Sébastopol	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°55</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE</b>		
70 rue Armand Silvestre		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Avenue Dubonnet	Totalité	
Boulevard de la Paix	Du n° 1 au n° 25	Du n° 2 au n° 26
Boulevard de Verdun	Du n° 44 au n° 72	
Rue Louis Ulbach	Du n° 1 au n°27	

Arrêté DCL/BRGE n° 2023-176 du 18 août 2023  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Levallois-Perret

**Le Préfet des Hauts-de-Seine**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code électoral,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté DCL/BRGE n° 2021-244 du 12 août 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Levallois-Perret,

**Vu** la demande de la maire de Levallois-Perret en date du 18 août 2023,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Levallois-Perret sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

/...

**ARTICLE 3:** le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

<b>Elections</b>	<b>Bureau centralisateur</b>
Présidentielles, européennes, législatives (5 <sup>ème</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n°16 : Levallois-Perret), municipales et référendums	Bureau n° 1 Hôtel de Ville – Péristyle Place de la République

**ARTICLE 4 :** les périmètres des bureaux de vote sont pris en compte dans l'établissement des listes électorales.

**ARTICLE 5 :** le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 6 :** le secrétaire général de la préfecture, la maire de la commune de Levallois-Perret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 18 août 2023

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

signé

**Pascal GAUCI**

ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2023-176 du 18 août 2023 - 5<sup>ème</sup> Circonscription

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	HOTEL DE VILLE PERISTYLE	Place de la République	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
2	MATERNELLE PASTEUR SALLE POLYVALENTE	2, rue Jacques Mazaud	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
3	ELEMENTAIRE FRANCOISE DOLTO SALLE POLYVALENT	7, rue Marius AUFAN	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
4	ELEMENTAIRE FRANCOISE DOLTO RESTAURANT SCOLAIRE	7, rue Marius AUFAN	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
5	MATERNELLE CHARLES PERRAULT RESTAURANT SCOLAIRE	17, rue Chaptal	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
6	COLLEGE DANTON RESTAURANT SCOLAIRE	77, rue Danton	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
7	CLUB ADOS 2	7, rue l'Aspirant Dargent	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
8	SALONS ANATOLE FRANCE	3, Place du Général Leclerc	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
9	PAVILLON DES FETES	Place de Verdun	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
10	ELEMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE HALL D'ENTREE	53, rue Rivay	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
11	CLUB DE LA PLANCHETTE SALLE DE RESTAURANT	105, rue du Président Wilson	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
12	CENTRE DE LOISIRS JEAN JAURES SALLE DE MOTRICITE	130, rue du Président Wilson	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
13	COLLEGE DANTON RESTAURANT SCOLAIRE	77, rue Danton	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
14	LYCEE LEONARD DE VINCI HALL D'ACCUEIL	4, avenue Georges Pompidou	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
15	PALAIS DES SPORTS MARCEL CERDAN SALLE SECRETIN	141, rue Danton	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
16	PALAIS DES SPORTS MARCEL CERDAN SALLE SECRETIN	141, rue Danton	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
17	LYCEE LEONARD DE VINCI HALL D'ACCUEIL	4, avenue Georges Pompidou	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
18	MATERNELLE ALFRED DE MUSSET SALLE DE MOTRICITE	30, rue Ernest Cognacq	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
19	LYCEE LEONARD DE VINCI HALL D'ACCUEIL	4, avenue Georges Pompidou	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
20	SALONS ANATOLE FRANCE	3, Place du Général Leclerc	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
21	CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL HALL D'ACCUEIL	33, rue Gabriel Péri	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
22	MAISON DE L'ENFANCE JULES FERRY SALLE PLURIVALENTE	116, rue Louis Rouquier	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
23	MATERNELLE JULES FERRY SALLE POLYVALENTE	7, rue Jules Ferry	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET

24	MAISON DE L'ENFANCE ALSACE	9, rue d'Alsace	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
25	RESIDENCE LORRAINE SALLE DE RESTAURANT	2, rue de Lorraine	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
26	MAISON DE L'ENFANCE GUSTAVE EIFFEL SALLE POLYVALENTE	12/14, rue de Lorraine	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
27	MAISON DE L'ENFANCE GUSTAVE EIFFEL SALLE POLYVALENTE	12/14, rue de Lorraine	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
28	MEDIATHEQUE GUSTAVE EIFFEL HALL D'ACCUEIL	111, rue Jean Jaurès	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
29	COMPLEXE SPORTIF LOUISON BOBET HALL D'ACCUEIL	15, rue Pablo Neruda	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
30	CENTRE DE LOISIRS MAURICE RAVEL SALLE POLYVALENTE	25, rue de Lorraine	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
31	MATERNELLE MAURICE RAVEL HALL D'ENTREE	9, allée Youri Gagarine	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
32	ELEMENTAIRE JULES FERRY RESTAURANT SCOLAIRE	5, rue Jules Ferry	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
33	ELEMENTAIRE JULES FERRY SALLE POLYVALENTE	5, rue Jules Ferry	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
34	MEDIATHEQUE GUSTAVE EIFFEL HALL D'ACCUEIL	111, rue Jean Jaurès	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
35	MATERNELLE BUFFON SALLE PLURIVALENTE	47, rue Camille Pelletan	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
36	CENTRE CULTUREL L'ESCALE CAFETERIA	25, rue de la Gare	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
37	MATERNELLE JULES FERRY HALL D'ENTREE	7, rue Jules Ferry	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
38	ELEMENTAIRE BUFFON SALLE PLURIVALENTE	45, rue Camille Pelletan	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
39	ELEMENTAIRE BUFFON SALLE PLURIVALENTE	45, rue Camille Pelletan	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
40	MATERNELLE SAINT-EXUPERY HALL D'ACCUEIL	20, rue Collange	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
41	RESIDENCE WILSON HALL D'ENTREE	120, rue du Président Wilson	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
42	ELEMENTAIRE SAINT-EXUPERY HALL D'ACCUEIL	24, rue Collange	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
43	HOTEL DE VILLE SALON RONSARD	Place de la République	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET
44	ELEMENTAIRE SAINT-EXUPERY SALLE PLURIVALENTE	24, rue Collange	N° 16 - LEVALLOIS-PERRET

**BUREAU DE VOTE N° 1**

**Lieu de vote : HOTEL DE VILLE - PERISTYLE**

**Place de la République**

<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place de la République	Totalité	
Rue Aristide Briand	Du n° 66 au n° 80Q	Du n° 67 au n° 73Q
Rue Gabriel Péri	Du n° 25 au n° 51Q	Du n° 36 bis au n° 46Q
Rue Louis Rouquier	Du n° 61 au n° 93Q côté impair	
Rue Trébois	Du n° 35 à la fin	Du n° 36 à la fin
Rue Voltaire	Du n° 58 au 60Q	Du n° 65 au n° 79Q

<b>BUREAU DE VOTE N° 2</b>		
<b>Lieu de vote : MATERNELLE PASTEUR SALLE POLYVALENTE</b>		
<b>2, rue Jacques Mazaud</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Aristide Briand	Du n°61 au n°65 Q	Du n°62 au n°64 Q
Rue Carnot	Du n°38 au n°84 Q	Du n° 43 au n°71 Q
Rue Gabriel Péri	Du n°48 à la fin	Du n°53 à la fin
Rue Hoche	Totalité	
Rue Louis Rouquier	Du n°57 au n°59 Q côté impair	
Rue Pasteur	Du n°2 au n°16 Q	Du n°1 au n°15 Q
Rue Voltaire	D n°48 au n°56 Q	Du n°57 au n°63 Q
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b>		
<b>Lieu de vote : ELEMENTAIRE FRANCOISE DOLTO – SALLE POLYVALENTE</b>		
<b>7, rue Marius AUFAN</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Anatole France	Du n°1 au n°53 Q	Du n°2 au n°18 Q
Rue Carnot	Du n°1 au n°13 Q côté impair	
Rue Danton	Du n°2 au n°18 Q côté pair	
Rue Jacques Ibert	Du n°20 au n°38 Q côté pair	
Rue Louis Rouquier	Du n°34 au n°48 Q côté pair	
Rue Louise Michel	Du n°18 au n°42 Q	Du n°21 au n°39 Q
Rue Marius AUFAN	Du n°1 au n°41 Q	Du n°2 au n°46 Q
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b>		
<b>Lieu de vote : ELEMENTAIRE FRANCOISE DOLTO – RESTAURANT SCOLAIRE</b>		
<b>7, rue Marius AUFAN</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny	Totalité	
Rue Camille Desmoulins	Du n°2 au n°12 Q	Du n°1 au n°9 Q
Rue Chaptal	Du n°18 au n°38 Q	Du n°21 au n°51 Q
Rue Danton	Du n°1 au n°43 Q	Du n°20 au n°52 Q
Rue Jacques Ibert	Du n°40 au n°44 Q côté pair	
Rue Louise Michel	Du n°12 au n°16 Q	Du n°13 au n°19 Q
Rue Marceau	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b>		
<b>Lieu de vote : MATERNELLE CHARLES PERRAULT-RESTAURANT SCOLAIRE</b>		
<b>17, rue Chaptal</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la Porte de Villiers	Totalité	
Boulevard Bineau	Totalité	
Rue Chaptal	Du n°2 au n°16 Q	Du n°1 au n°19 Q
Rue Cino Del Duca	Totalité	
Rue de Villiers	Du n°2 au n°24 Q côté pair	
Rue Jacques Ibert	Du n°46 à la fin côté pair	
Rue Louise Michel	Du n°1 au n°11 Q	Du n°2 au n°10 Q
Rue Vergniaud	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°6</b>		
<b>Lieu de vote : COLLEGE DANTON - RESTAURANT SCOLAIRE</b>		
<b>77, rue Danton</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Aristide Briand	Du n°16 au n°36 Q	Du n°17 au n°37 Q
Rue Barbès	Du n°5 à la fin	Du n°14 à la fin
Rue Camille Desmoulins	Du n°11 à la fin	Du n°14 à la fin
Rue Chaptal	Du n°40 au n°64 Q	Du n°53 au n°55 Q
Rue Danton	Du n°45 au n°73 Q	Du n°54 au n°88 Q
Rue Louis Rouquier	Du n°13 au n°27 Q	Du n°14 au n°32 Q
Rue Marius AUFAN	Du n°43 au n°67 Q côté impair	

<b>BUREAU DE VOTE N°7</b>		
<b>Lieu de vote : CLUB ADOS 2</b>		
<b>7, rue de l'Aspirant Dargent</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Aristide Briand	Du n°1 au n°15 Q	Du n°2 au n°14 Q
Rue Barbès	Du n°1 au n°3 Q	Du n°2 au n°12 Q
Rue Chaptal	Du n°57 au n°75 Q	Du n°87 à la fin
Rue de l'Aspirant Dargent	Totalité	
Rue de Villiers	Du n°26 au n°86 Q	
Rue Kléber	Du n°1 au n°5 Q	Du n°2 au n°18 Q
Rue Louis Rouquier	Du n°2 au n°12 Q	Du n°1 au n°11 Q
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°2 au n°2 Q	
Rue Voltaire	Du n°2 au n°2Q	Du n°1 au n°11Q
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b>		
<b>Lieu de vote : SALONS ANATOLE FRANCE</b>		
<b>3, Place du Général Leclerc</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place du Général Leclerc	Totalité	
Rue Anatole France	Du n°55 au n°81 Q	Du n°50 au n°82 Q
Rue Aristide Briand	Du n°38 au n°60 Q	Du n°39 au n°59 Q
Rue Carnot	Du n°73 à la fin côté impair	
Rue Kléber	Du n°64 à la fin côté pair	
Rue Louis Rouquier	Du n°29 au n°55 Q côté impair	
Rue Marius AUFAN	Du n°48 au n°78 Q côté pair	
Rue Voltaire	Du n°28 au n°46Q	Du n°41 au n°55Q
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b>		
<b>Lieu de vote : PAVILLON DES FETES</b>		
<b>place de Verdun</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place de Verdun	Totalité	
Rue Carnot	Du n°86 à la fin côté pair	
Rue des Marronniers	Totalité	
Rue du Président Wilson	Du n° 82 au n°106Q	Du n° 87 au n° 105Q
Rue Jacques Mazaud	Totalité	
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n° 36 au n° 46Q	Du n° 49 au n° 63 bis
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b>		
<b>Lieu de vote : ELEMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE - HALL D'ENTREE</b>		
<b>53, rue Rivay</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place d'Estienne d'Orves	Totalité	
Rue Aristide Briand	Du n°81 au n°89Q côté impair	
Rue Edouard Vaillant	Du n° 36 au n° 64Q	Du n° 39 au n° 57Q
Rue Jules Guesde	Du n° 59 au n° 89Q côté impair	
Rue Pierre Brossolette	Du n° 1 au n° 5Q	Du n° 2 au n° 6Q
Rue Rivay	Du n° 34 au n° 48Q	Du 37 au 63Q
<b>BUREAU DE VOTE N°11</b>		
<b>Lieu de vote : CLUB DE LA PLANCHETTE - SALLE DE RESTAURANT</b>		
<b>105, rue du Président Wilson</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Camille Pelletan	Du n° 1 au n° 15Q	Du n° 2 au n° 12
Rue Edouard Vaillant	Du n° 59 au n° 75Q	Du n° 66 au n° 78Q
Rue Jules Guesde	Du n° 91 au n° 101Q côté impair	
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n° 48 au n° 58 Q côté pair	
Rue Rivay	Du n° 50 au n° 64Q	Du n° 65 au n° 75Q
<b>BUREAU DE VOTE N°12</b>		
<b>Lieu de vote : CENTRE DE LOISIRS JEAN JAURES – SALLE DE MOTRICITE</b>		
<b>130, rue du Président Wilson</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	

Avenue de l'Europe	Du n° 1 au n° 9	Du n° 2 au n° 12Q
Place Marie Jeanne Bassot	Totalité	
Rue André Citroën	Totalité	
Rue Baudin	Du n° 35 au n° 63Q	Du n° 40 au n° 66Q
Rue Clément Bayard	Du n° 14 au n° 24Q	Du n° 17 au n° 33Q
Rue du Parc	Totalité	
Rue du Président Wilson	Du n° 107 au n° 147Q côté impair	
Rue Mathilde Girault	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°13</b>		
<b>Lieu de vote : COLLEGE DANTON - RESTAURANT SCOLAIRE</b> 77, rue Danton		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Bara	Totalité	
Rue Chaptal	Du n°66 à la fin	Du n°77 au n°85 Q
Rue Danton	Du n°75 au n°111 Q	Du n°90 au n°114 Q
Rue Kléber	Du n°7 au n°31 Q	Du n°20 au n°48 Q
Rue Voltaire	Du n°4 au n°26 Q	Du n°13 au n°39 Q
Villa Chaptal	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°14</b>		
<b>Lieu de vote : LYCEE LEONARD DE VINCI - HALL D'ACCUEIL</b> 4, avenue Georges Pompidou		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Baudin	Du n°4 au n°18 Q	Du n°7 au n°15 Q
Rue Danton	Du n°113 au n°129 Q	Du n°120 au n°158 Q
Rue Ernest Cognacq	Du n°2 au n°10 Q	Du n°1 au n°9
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°3 au n°29 Q	Du n°4 au n°8 Q
<b>BUREAU DE VOTE N°15</b>		
<b>Lieu de vote : PALAIS DES SPORTS MARCEL CERDAN - SALLE SECRETIN</b> 141, rue Danton		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Marcel Cerdan	Totalité	
Rue Danton	Du n°137 au n°141 Q côté impair	
Rue de Villiers	Du n°100 au n°126 Q côté pair	
Rue Ernest Cognacq	Du n°13 au n°21 Q	Du n°16 au n°28 Q
Rue Greffulhe	Du n°16 au n°30 Q	Du n°25 au n°55 Q
Rue Jean Gabin	Du n°1 à la fin côté impair	
Rue Marcel Cerdan	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°16</b>		
<b>Lieu de vote : PALAIS DES SPORTS MARCEL CERDAN - SALLE SECRETIN</b> 141, rue Danton		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place de la Libération	Totalité	
Rue Albert de Vatimesnil	Totalité	
Rue Baudin	Du n°2 au n°2 Q	Du n°1 au n°5 Q
Rue Danton	Du n°131 au n°135 Q côté impair	
Rue de Villiers	Du n°88 au n°98 Q côté pair	
Rue du Docteur Dumont	Totalité	
Rue Ernest Cognacq	Du n°9 Bis au n°11 Q	Du n°12 au n°14 Q
Rue Greffulhe	Du n°2 au n°14 Q	Du n°1 au n°23 Q
Rue Jean Gabin	Du n°2 à la fin côté pair	
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°1 au n°1 Q	
<b>BUREAU DE VOTE N°17</b>		
<b>Lieu de vote : LYCEE LEONARD DE VINCI - HALL D'ACCUEIL</b> 4, avenue Georges Pompidou		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Auguste Renoir	Totalité	
Allée Matisse	Totalité	
Allée Picasso	Totalité	
Avenue de l'Europe	Du n°9 bis à la fin	Du n°14 à la fin

Avenue Georges Pompidou	Totalité	
Place Georges Pompidou	Totalité	
Quai Charles Pasqua	Du n°21 au n°53 Q	Du n° 26 au n° 46Q
Rue Anatole France	Du n°154 à la fin	Du n°157 à la fin
Rue Clément Bayard	Du n°1 au n°15 Q	Du n°2 au n°12 Q
Rue Danton	Du n°160 à la fin côté pair	
Rue du Président Wilson	Du n°149 à la fin côté impair	
Rue Thierry Le Luron	Du n°2 à la fin côté pair	
<b>BUREAU DE VOTE N°18</b>		
<b>Lieu de vote : MATERNELLE ALFRED DE MUSSET - SALLE DE MOTRICITE</b> <b>30, rue Ernest Cognacq</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Claude Monet	Totalité	
Avenue André Malraux	Totalité	
Boulevard de Levallois prolongé	Totalité	
Quai Charles Pasqua	Du n°1 au n°19 Q	Du n° 2 au n° 24 Q
Rond Point Claude Monet	Totalité	
Rue Danton	Du n°143 à la fin côté impair	
Rue de Villiers	Du n°128 à la fin côté pair	
Rue Ernest Cognacq	Du n°23 à la fin	Du n°30 à la fin
Rue Greffulhe	Du n°32 à la fin	Du n°57 à la fin
Rue Langevin Wallon	Totalité	
Rue Pasquier	Totalité	
Square André Malraux	Totalité	
Square René Cassin	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 19</b>		
<b>Lieu de vote : LYCEE LEONARD DE VINCI - HALL D'ACCUEIL</b> <b>4, avenue Georges Pompidou</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Anatole France	Du n°109 au n°155 Q	Du n°114 au n°152 Q
Rue Antonin Raynaud	Du n°17 à la fin	Du n°24 à la fin
Rue Baudin	Du n°17 au n°33 Q	Du n°20 au n°38 Q
Rue Danton	Du n°116 au n°118 Q côté pair	
Rue Marius AUFAN	Du n°109 à la fin	Du n°112 à la fin
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°10 au n°34 Q	Du n°31 au n°47 Q
Rue Thierry Le Luron	Du n°1 à la fin côté impair	
<b>BUREAU DE VOTE N° 20</b>		
<b>Lieu de vote : SALONS ANATOLE FRANCE</b> <b>3, Place du Général Leclerc</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Anatole France	Du n°83 au n°107 Q	Du n°84 au n°112 Q
Rue Antonin Raynaud	Du n°2 au n°22 Q	Du n°1 au n°15 Q
Rue Kleber	Du n°33 à la fin	Du n°50 au n°62 Q
Rue Marius AUFAN	Du n°69 au n°107 Q	Du n°80 au n°110 Q
<b>BUREAU DE VOTE N°21</b>		
<b>Lieu de vote : CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL - HALL D'ACCUEIL</b> <b>33, rue Gabriel Péri</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place Henri Barbusse	Totalité	
Rue Anatole France	Du n°20 au n°48 Q côté pair	
Rue Carnot	Du n°20 au n°36 Q	Du n°15 au n°41 Q
Rue Gabriel Péri	Du n°17 au n°23 Q côté impair	
Rue Henri Barbusse	Du n°23 à la fin	Du n°24 à la fin
Rue Louis Rouquier	Du n°50 au n°66 côté pair	
Rue Louise Michel	Du n°41 au n°61 Q	Du n°44 au n°52 Q
<b>BUREAU DE VOTE N° 22</b>		
<b>Lieu de vote : MAISON DE L'ENFANCE JULES FERRY - SALLE PLURIVALENTE</b> <b>116, rue Louis Rouquier</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	

Rue du Président Wilson	Du n°23 au n°49 Q côté impair	
Rue Gabriel Péri	Du n°12 au n°36 côté pair	
Rue Henri Barbusse	Du n°2 au n°22Q	Du n°1 au n°21Q
Rue Louis Rouquier	Du n°68 au n°88 Q côté pair	
Rue Louise Michel	Du n°63 à la fin côté impair	
Rue Trébois	Du n°13 au n°33 Q	Du n°8 au n°34 Q
<b>BUREAU DE VOTE N° 23</b> <b>Lieu de vote : MATERNELLE JULES FERRY – SALLE POLYVALENTE</b> <b>7, rue Jules Ferry</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Aristide Briand	Du n°90 au n°96 Q côté pair	
Rue du Président Wilson	Du n°26 au n°52 Q côté pair	
Rue Edouard Vaillant	Du n°1 au n°17 Q côté impair	
Rue Jean Jaurès	Du n°33 au n°45 Q côté impair	
Rue Louis Rouquier	Du n°90 au n°104 Q	Du n°95 au n°111 Q
Rue Rivay	Du n°1 au n°35 Q	Du n°2 au n°32 Q
<b>BUREAU DE VOTE N°24</b> <b>Lieu de vote : MAISON DE L'ENFANCE ALSACE</b> <b>9, rue d'Alsace</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Carnot	Du n°2 au n°18 Q côté pair	
Rue d'Alsace	Du n°1 au n°9 Q côté impair	
Rue du Président Wilson	Du n°2 au n°24 Q	Du n°1 au n°21 Q
Rue Gabriel Péri	Du n°1 au n°15 Q	Du n°2 au n°10 Q
Rue Jacques Ibert	Du n°2 au n°18 Q côté pair	
Rue Jean Jaurès	Du n°1 au n°31 Q	Du n°2 au n°38 Q
Rue Louise Michel	Du n°54 à la fin côté pair	
Rue Trébois	Du n°1 au n°11 Q	Du n°2 au n°6 Q
<b>BUREAU DE VOTE N°25</b> <b>Lieu de vote : RESIDENCE LORRAINE - SALLE DE RESTAURANT</b> <b>2, rue de Lorraine</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Impasse Genouville	Totalité	
Rue de Lorraine	N° 2	Du n°1 au n°7 Q
Rue Gustave Eiffel	Totalité	
Rue Jean Jaurès	Du n°40 au n°54 Q côté pair	
Rue Jules Guesde	Du n°13 au n°23 Q	Du n°16 au n°28 Q
Rue Louis Blanc	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°26</b> <b>Lieu de vote : MAISON DE L'ENFANCE GUSTAVE EIFFEL - SALLE POLYVALENTE</b> <b>12/14, rue de Lorraine</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue d'Alsace	Du n°2 au n°20 Q	Du n°11 au n°17 Q
Rue Jules Guesde	Du n°1 au n°11 Q côté impair	
Rue Maurice Ravel	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°27</b> <b>Lieu de vote : MAISON DE L'ENFANCE GUSTAVE EIFFEL - SALLE POLYVALENTE</b> <b>12/14, rue de Lorraine</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue d'Alsace	Du n°19 au n°25 Q	Du n°22 au n°30 Q
Rue Jules Guesde	Du n°2 au n°14 Q côté pair	
Rue Parfait Jans	Du n°2 au n°4 Q	du n°1 à la fin
<b>BUREAU DE VOTE N°28</b> <b>Lieu de vote : MEDIATHEQUE GUSTAVE EIFFEL – HALL D'ACCUEIL</b> <b>111, rue Jean Jaurès</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue d'Alsace	Du n°43 à la fin côté impair	
Rue de Bretagne	Totalité	

Rue Deguingand	Du n°2 à la fin côté pair	
Rue Jean Jaurès	Du n°110 au n°118 Q	
Rue Victor Hugo	Du n°11 au n°67 Q	Du n°56 au n°78 Q
<b>BUREAU DE VOTE N°29</b>		
<b>Lieu de vote : COMPLEXE SPORTIF LOUISON BOBET – HALL D'ACCUEIL</b> 15, rue Pablo Neruda		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Charles Faurie	Totalité	
Rue Jules Verne	Totalité	
Rue Pablo Neruda	Totalité	
Rue Victor Hugo	Du n°2 au n°54 Q	Du n°1 au n°9 Q
Square Victor Hugo	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°30</b>		
<b>Lieu de vote : CENTRE DE LOISIRS MAURICE RAVEL - SALLE POLYVALENTE</b> 25, rue de Lorraine		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue d'Alsace	Du n°27 au n°41 Q	Du n°32 à la fin
Rue de Lorraine	Du n°2 bis à la fin côté pair	
Rue Deguingand	Du n°1 au n°37Q côté impair	
Rue Parfait Jans	Du n°6 à la fin côté pair	
<b>BUREAU DE VOTE N°31</b>		
<b>Lieu de vote : MATERNELLE MAURICE RAVEL - HALL D'ENTREE</b> 9, allée Youri Gagarine		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Youri Gagarine	Totalité	
Promenade de la Tour	Totalité	
Rue de Lorraine	Du n°9 à la fin côté impair	
Rue Deguingand	Du n°39 à la fin côté impair	
<b>BUREAU DE VOTE N°32</b>		
<b>Lieu de vote : ELEMENTAIRE JULES FERRY – RESTAURANT SCOLAIRE</b> 5, rue Jules Ferry		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Aristide Briand	Du n°98 au n°100 Q côté pair	
Rue Edouard Vaillant	Du n°2 au n°34 Q	Du n°19 au n°37 Q
Rue Jean Jaurès	Du n°47 au n°73 Q	Du n°56 au n°62 Q
Rue Jules Guesde	Du n°25 au n°57 Q	Du n°30 au n°44 Q
Rue Louis Rouquier	Du n°106 au n°122 Q	Du n°113 au n°119 Q
<b>BUREAU DE VOTE N°33</b>		
<b>Lieu de vote : ELEMENTAIRE JULES FERRY - SALLE POLYVALENTE</b> 5, rue Jules Ferry		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Aristide Briand	Du n°91 au n°119 Q	Du n°102 au n°132 Q
Rue Jules Ferry	Totalité	
Rue Jules Guesde	Du n°46 au n°64 Q côté pair	
Rue Louis Rouquier	Du n°121 à la fin côté impair	
<b>BUREAU DE VOTE N°34</b>		
<b>Lieu de vote : MEDIATHEQUE GUSTAVE EIFFEL - HALL D'ACCUEIL</b> 111, rue Jean Jaurès		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Centre Eiffel	Totalité	
Promenade des Ponts	Totalité	
Rue Aristide Briand	Du n°134 au n°148 Q côté pair	
Rue du Viaduc	Totalité	
Rue Jean Jaurès	Du n°64 au 108 Q	Du n°75 au n°113 Q
Rue Louis Rouquier	Du n°124 à la fin côté pair	
Rue Trezel	Du n°1 au n°13 Q	Du n°2 au n°10 Q
Rue Victor Hugo	Du n°69 au n°73 Q	Du n°80 au n°88 Q

<b>BUREAU DE VOTE N°35</b>		
<b>Lieu de vote : MATERNELLE BUFFON – SALLE PLURIVALENTE</b>		
<b>47, rue Camille Pelletan</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place Jean Zay	Du n°2 à la fin côté pair	
Rue Aristide Briand	Du n°121 au n°133 Ter côté impair	
Rue Bellanger	Totalité	
Rue Camille Pelletan	Du n°34 à la fin	Du n°37 à la fin
Rue Pierre Brossolette	Du n°32 à la fin	Du n°33 à la fin
Rue Raspail	Du n°2 au n°18 Q côté pair	
Rue Trézel	Du n°12 à la fin	Du n°15 à la fin
Rue Victor Hugo	Du n°75 au n°91 Q côté impair	
<b>BUREAU DE VOTE N°36</b>		
<b>Lieu de vote : CENTRE CULTUREL L'ESCALE – CAFETERIA</b>		
<b>25, rue de la Gare</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Impasse Gravel	Totalité	
Place du 8 mai 1945	Totalité	
Rue Aristide Briand	Du n°135 à la fin	Du n°150 à la fin
Rue de la Gare	Totalité	
Rue Jean Jaurès	Du n°115 à la fin	Du n°120 à la fin
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°111 à la fin	Du n°96 à la fin
Rue Victor Hugo	Du n°90 à la fin	Du n°93 au n°103 Q
<b>BUREAU DE VOTE N° 37</b>		
<b>Lieu de vote : MATERNELLE JULES FERRY - HALL D'ENTREE</b>		
<b>7, rue Jules Ferry</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place Jean Zay	Du n°1 à la fin côté impair	
Rue Camille Pelletan	Du n°14 au n°32 Q côté pair	
Rue Jules Guesde	Du n°66 au n°96 Q côté pair	
Rue Marjolin	Du n°2 au n°38 Q	Du n°1 au n°31 Q
Rue Pierre Brossolette	Du n°7 au 31 Q	Du n°8 au n°30 Q
Rue Raspail	Du n°1 au n°21 Q côté impair	
<b>BUREAU DE VOTE N° 38</b>		
<b>Lieu de vote : ELEMENTAIRE BUFFON – SALLE PLURIVALENTE</b>		
<b>45, rue Camille Pelletan</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Camille Pelletan	Du n°17 au n°35 Q côté impair	
Rue Jules Guesde	Du n°98 au n°120 Q côté pair	
Rue Marjolin	Du n°33 au n°45 Q	Du n°40 au n°56 Q
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°60 au n°94 Q côté pair	
Rue Raspail	Du n°20 au n°30 Q	Du n°23 au n°39 Q
Rue Victor Hugo	Du n°105 au n°115 Q côté impair	
<b>BUREAU DE VOTE N° 39</b>		
<b>Lieu de vote : ELEMEMENTAIRE BUFFON - SALLE PLURIVALENTE</b>		
<b>45, rue Camille Pelletan</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Baudin	Du n°94 à la fin	Du n°95 à la fin
Rue Belgrand	Totalité	
Rue Collange	Du n°2 au n°18 Q	Du n°1 au n°13 Q
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°91 au n°109 Q côté impair	
Rue Raspail	Du n°32 à la fin	Du n°41 à la fin
Rue Victor Hugo	Du n°117 à la fin côté impair	
<b>BUREAU DE VOTE N° 40</b>		
<b>Lieu de vote : MATERNELLE SAINT-EXUPERY - HALL D'ACCUEIL</b>		
<b>20, rue Collange</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	

Place du 11 Novembre 1918	Totalité	
Rue Baudin	Du n°85 au n°93 Q	Du n°86 au n°92 Q
Rue Edouard Vaillant	Du n°80 au n°96 Q côté pair	
Rue Jules Guesde	Du n°103 au n°139 Q	Du n°122 au n°148 Q
Rue Marjolin	Du n°47 à la fin	Du n°58 à la fin
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°73 au n°89 Q côté impair	
<b>BUREAU DE VOTE N°41</b>		
<b>Lieu de vote : RESIDENCE WILSON - HALL D'ENTREE</b> 120, rue du Président Wilson		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Baudin	Du n°65 au n°71 Q	Du n°68 au n°78 Q
Rue du Président Wilson	Du n°108 au n°140 Q côté pair	
Rue Edouard Vaillant	Du n°77 au n°119 Q côté impair	
Rue Paul Vaillant Couturier	Du n°63 Ter au n°71 Q côté impair	
Rue Rivay	Du n°66 au n°96 Q	Du n°77 au n°97 Q
<b>BUREAU DE VOTE N°42</b>		
<b>Lieu de vote : ELEMENTAIRE SAINT-EXUPERY – HALL D'ACCUEIL</b> 24, rue Collange		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Quai Charles Pasqua	Du n°48 à la fin	Du n°55 à la fin
Rue Charles Deuschmann	Totalité	
Rue du Président Wilson	Du n°142 à la fin côté pair	
Rue Edouard Vaillant	Du n°108 à la fin	Du n°139 à la fin
Rue Jules Guesde	Du n°147 à la fin	Du n°160 à la fin
Rue Léon Jamin	Totalité	
Rue Rivay	Du n°109 à la fin	Du n°118 à la fin
<b>BUREAU DE VOTE N°43</b>		
<b>Lieu de vote : HOTEL DE VILLE – SALON RONSARD</b> Place de la République		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Général de Gaulle	Totalité	
Rue Aristide Briand	Du 75 au 79Q	Du 82 au 88Q
Rue du Président Wilson	Du 51 au 85Q	Du 54 au 80Q
Rue Maryse Hilsz	Totalité	
Rue Pasteur	Du 17 à la fin	Du 18 à la fin
Rue Voltaire	Du 62 à la fin	Du 81 à la fin
<b>BUREAU DE VOTE N°44</b>		
<b>Lieu de vote : ELEMENTAIRE SAINT-EXUPERY – SALLE PLURIVALENTE</b> 24, rue Collange		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue Baudin	Du 73 au 83Q	Du 80 au 84Q
Rue Clément Bayard	Du 26 à la fin	Du 35 à la fin
Rue Collange	Du 15 à la fin	Du 20 à la fin
Rue Edouard Vaillant	Du 98 au 106Q	Du 121 au 137Q
Rue Jules Guesde	Du 141 au 145Q	Du 150 au 158Q
Rue Rivay	Du 98 au 116Q	Du 99 au 107Q

Arrêté DCL/BRGE n° 2023-177 du 22 août 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de  
la régularité des listes électorales dans la commune de Marnes-la-Coquette

**Le Préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L.19,

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de  
Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes  
électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046  
du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des  
ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections  
municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur  
les listes électorales,

**Vu** l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes  
électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** la proposition du maire de Marnes-la-Coquette,

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune les membres des  
commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de  
s'assurer de la régularité des listes électorales, et ce pour une nouvelle durée de 3 ans.

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membre de la  
commission de contrôle de la commune de Marnes-la-Coquette :

Conseiller municipal		Délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance		Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat	
Titulaires		Titulaire		Titulaire	
1	M. Ivan BAISTROCCHI	1	Mme Viviane BRETHENOUX	1	Mme Christine THOREAU

**Article 2** : les membres de la commission sont nommés pour une période de trois ans à  
compter de la publication du présent arrêté.

**Article 3** : la composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**Article 4** : le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Marnes-la-Coquette, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 22 août 2023

Le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,

signé

Pascal GAUCI

Arrêté DCL/BRGE n° 2023-178 du 22 août 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de  
la régularité des listes électorales dans la commune de Sèvres

**Le Préfet des Hauts-de-Seine**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L.19,

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** la proposition du maire de Sèvres,

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales, et ce pour une nouvelle durée de 3 ans.

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de membre de la commission de contrôle de la commune de Sèvres :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu la moyenne d'âge la plus élevée entre les listes ayant obtenu le même nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaire		Titulaire	
1	Jean-Pierre FORTIN	1	Jean DUPLEX	1	Denis MORON
2	Louise BOMPAIRE				
3	Muriel COHEN				

**Article 2** : les membres de la commission sont nommés pour une période de trois ans à compter de la publication du présent arrêté.

**Article 3** : la composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**Article 4** : le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Sèvres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 22 août 2023

Le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,

signé

Pascal GAUCI

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>